

Hausse de salaires

Le TF déboute 16 fonctionnaires valaisans

Ils demandaient que les enseignants diplômés HES soient payés comme des professeurs d'université. Les deux formations ne sont pas équivalentes, a répondu le TF. Le principe travail égal - salaire égal ne s'applique donc pas.

Le salaire des enseignants diplômés HES ne sera pas augmenté. En mars dernier, le TF a rejeté le recours de seize d'entre eux. Ils souhaitaient que leurs salaires soient adaptés à ceux de l'enseignement universitaire, plus élevés de 9%. Le TF rappelle certes que le niveau universitaire de la formation dispensée dans les Hautes Ecoles Spécialisées est inscrite dans la loi. Mais les deux filières n'ont pas la même valeur, estiment les juges de Monrepos. Le Parlement avait d'ailleurs renoncé à toute équivalence qualitative.

Les recourants demandaient également l'application du principe «travail égal, salaire égal». Pour eux, les différences de nature entre les deux formations ne justifiaient pas un écart de rétribution. Le TF leur donne tort. Les deux formations diffèrent dans le genre et la durée, note-t-il. Il faut trois ans pour obtenir un diplôme HES orienté vers la recherche appliquée. Il en faut entre 4 ½ et 5 ½ pour un diplôme d'une école polytechnique fédérale dirigé vers la recherche fondamentale. Le TF, par surplús, n'aime pas se mêler du traitement des fonctionnaires cantonaux. L'Etat disposait d'un «*large pouvoir d'appréciation*», commente-t-il. Qu'il aurait utilisé à juste titre.

«Il y a des constances dans les jugements du TF, dont il faudra tenir compte avant de se lancer dans des procédures juridiques vouées à l'échec», commente le secrétaire général de la FMEF Michel Perruchoud. Première d'entre elles: en matière de salaire des fonctionnaires, les cantons font quasiment ce qu'ils veulent.* Seconde constante: la manière de soupeser les différences de rétribution. Pour le TF, l'écart de 9% entre les salaires des enseignants HES et ceux de leurs alter ego universitaires reste «*dans les limites acceptables.*»

Cet échec n'aboutit pas pour autant à une impasse. Reste la voie des négociations syndicales et politiques au niveau cantonal. La FMEF compte bien l'exploiter.

*Voir à ce sujet notre news du 8 février : «*Paliers d'attente, le Tribunal Fédéral joue la prudence.*»